



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS D'ÉCOLE-VALENTIN
DU 13 AVRIL 2021**

Le Conseil d'Administration du CCAS d'ÉCOLE-VALENTIN, s'est réuni à la Mairie d'ÉCOLE VALENTIN, salle du Conseil Municipal, le 13 avril 2021 à 18 heures, après convocation légale, sous la présidence de monsieur le Président du CCAS.

Étaient présents : Yves GUYEN, Bernadette GRUET, Joseph ISHBIA, Mélanie LOYER, Esther MALETTE, Georges ROUX, Pascale ROY.

Étaient absentes et excusées : Aude VOISIN et Monique BORNE

Procurations : Aude VOISIN a donné pouvoir à Pascale ROY et Monique BORNE a donné pouvoir à Georges ROUX.

Président de séance : Madame Pascale ROY, Vice-Présidente du CCAS

Désignation d'un secrétaire de séance : Esther MALETTE

I/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2021

Le Conseil d'Administration approuve tout d'abord à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 23 février 2021.

II/ PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Madame la vice-présidente du CCAS présente le compte de gestion 2020. Ce dernier a été établi par le Trésorier payeur, dont les écritures sont en tous points conformes au compte administratif 2020 du budget du CCAS d'École-Valentin.

Sur proposition de Madame la vice-présidente du CCAS, et après délibération, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 du budget CCAS.

III/ PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame la vice-présidente du CCAS présente ensuite le compte administratif 2020, qui ressort :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 3 184.91 €
- Recettes : 6 998.24 €.

Ce dernier est en tous points conforme au compte de gestion 2020 du budget du CCAS d'École-Valentin approuvé par le trésorier.



CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS d'ECOLE-VALENTIN

Monsieur le Président du CCAS ayant quitté la salle, sur proposition de Madame la vice-présidente du CCAS, et après délibération, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du budget CCAS.

IV/ PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil d'administration a approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de : 3 813.33 euros.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé comme suit : RF 002 : 3 813.33 euros.

V/ PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

La vice-présidente ayant présenté le budget primitif 2021, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer :

- ✓ Total de la section de fonctionnement : 15 440.00 €
- ✓ Total de la section d'investissement : 15 440.00 €

CCAS BUDGET PRIMITIF 2021

	DEPENSES	Budgétisé
611	Prestations de service	700.00 €
6184	Formation	800.00 €
6188	Autres frais divers (info, com)	100.00 €
6232	Fêtes et Cérémonies dont colis ou repas ainés	9 000.00 €
6248	Aide Transport	100.00 €
6251	Déplacements	100.00 €
6256	Missions	100.00 €
6281	Cotisation UNCCAS	120.00 €
6281	Cotisation UDCCAS	270.00 €
6451	Cotisations bénévoles URSSAF	150.00 €
6561	Aides Ponctuelles/Secours d'urgence	3 000.00 €
6574	Subventions Associations	1 000.00 €
	TOTAL	15 440.00 €
	RECETTES	Budgétisé
R002	Résultat de clôture cumulé 2020	3 813.33 €
7474	Subvention du budget communal 2021	11 626.67 €
	TOTAL	15 440.00 €



Après avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le budget CCAS tel que présenté ci-dessus.

VI/ QUESTIONS DIVERSES

Pascale ROY et Esther MALETTE exposent aux membres du Conseil le contenu de la 1ère séance de formation "Réaliser l'analyse des besoins sociaux de sa commune" organisée par L'UDCCAS du Doubs et à laquelle elles ont participé le 23 mars dernier.

Compte tenu de l'ampleur des recherches à réaliser et des réflexions à mener en vue de la prochaine séance, reportée au 12 mai compte tenu du nouveau confinement, les membres du Conseil ont spontanément proposé de participer aux investigations. Une réunion de travail aura lieu mercredi 21 avril 2021 à 17 heures 30 pour mettre en commun les premiers éléments recueillis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.